

# SPECIAL D3S

plein  
cadre

## PLONGÉE DANS LE MONDE DES D3S

FAM, MAS, EHPAD, EPPDESEA, USLD, IME, IMPRO, CAMPS, UAA, ... CNAM, CNSA, Caisses de retraites, Etat, Département, Région, Commune, associations .... Mais, c'est quoi c'bazard ?! Eh bien, tout simplement le monde dans lequel évoluent les Directeurs d'Établissement Sanitaire, Social et médico-social, autrement dits, les D3S (une centaine sur la région, dont 40% adhérents au SNCH).

Cet univers à la Kafka, je l'ai découvert ces derniers temps en participant à la campagne pour les élections aux Commissions Paritaires de nos amis D3S. Je suis stupéfait de cette situation. Comment peut-on espérer qu'elle soit adaptée à notre époque qui voit le vieillissement de la population, l'allongement de vie des handicapés, l'éclatement des cellules familiales ? Les besoins d'accueil explosent !

Le SNCH dénonce le manque de préparation de la France : manque de moyens, émiettement des établissements et des prises en charge, lourdeur des procédures, complexité d'un système peu ou prou subventionné, sans réel contrôle des résultats...

Il y a là un défi et le SNCH ne fait pas que dénoncer. Il fait des propositions que j'ai été heureux de lire. Il revendique que le système soit repensé autour de trois principes :

- Unité de l'information pour les usagers,
- Unité du guichet pour rendre les financements plus disponibles,
- Unité de structure pour accueillir tous les usagers.

Toutes ces idées, le SNCH les a décrites et détaillées dans une brochure adressée à tous les D3S de France, ainsi qu'aux instances concernées. Quelque soit leur syndicat, tous les D3S, que j'ai contactés lors d'une opération de phoning nationale menée par l'équipe nationale, l'ont trouvée excellente et elle demeure sur leur bureau. En mai, le SNCH leur avait diffusé également un "Guide du Statut de D3S" qui est devenu leur livre de chevet.

A ce sujet, le SNCH se distingue du syndicat actuellement majoritaire. En effet, celui-ci milite pour une fusion de ce statut avec celui des DH, alors que le SNCH considère que le métier est très spécifique et qu'il doit être reconnu en tant que tel. Cela me paraît le bon sens. Alors, quelle est la motivation réelle du SYNCASS CFDT ?

Les élections sont donc en cours, les votes doivent être adressés au Ministère avant le 15 octobre, les résultats seront proclamés le 22 octobre.

Pour moi, nul doute que, sous l'impulsion de Christine KHANI (Déléguee Nationale), l'implication du SNCH pour cette catégorie se traduira dans les résultats. Notre région est bien présente dans ce combat, car, parmi les 16 candidats de nos listes, 4 sont originaires de notre région :

- Serge GUNST
- Caroline RUGET (Déléguee Régionale D3S)
- Hélène MALTERRE (Secrétaire Régionale Adjointe)
- Franck BRIDOUX

Merci à eux, et pour en savoir davantage, [www.snch.fr](http://www.snch.fr). Vous y trouverez notre profession de foi et les photos de nos candidats, ainsi que la brochure "Soyons ambitieux"

Alain

## QUELLE PLACE POUR LE MÉDICO-SOCIAL DANS LES CHT ?

Lors du congrès de Deauville, Hélène MALTERRE, notre secrétaire régionale adjointe, a fait part des inquiétudes des D3S liées à la mise en œuvre de la loi HPST.

En effet, si les discussions ont lieu actuellement dans les hôpitaux, les établissements sanitaires, sociaux et



médico-sociaux sont un peu oubliés. Juridiquement ils ne peuvent être intégrés dans la CHT. Mais dans le cadre des filières de soins, il est indispensable qu'ils soient associés. Ils ne doivent pas devenir le déversoir des services de l'hôpital, tête de proue de la CHT, qui devra vider ses lits. Par contre, cela peut être l'occasion de mieux penser ensemble les solutions aux problèmes, notamment de vieillissement. Collaborer dans une CHT cela peut aussi être un moyen de pallier d'éventuelles difficultés de recrutement, et pour les petits établissements, de s'appuyer sur des compétences techniques que possède l'hôpital (ingénieur..).

Par ailleurs, les D3S chefs d'établissement sont autonomes dans leur fonctionnement. Ils ne souhaitent pas perdre leurs prérogatives au profit des DH, par exemple celle de prononcer les admissions. La polyvalence fait partie des critères qui prévalent pour choisir la carrière de D3S. Leur métier est spécifique et doit le rester.

Les CHT peuvent être une opportunité à saisir pour mieux collaborer, mais cela dépendra des contextes locaux.

### Le décret sur les logements est en cours de signature

**Au cours de l'entretien avec le directeur de cabinet le 22 septembre, le SNCH avait de nouveau insisté sur la parution du décret dont la Ministre nous avait promis la sortie avant fin juin lors de son discours à notre congrès de Deauville.**

**Lors de cet entretien il a été précisé que le décret sur les logements était signé par Madame Bachelot et serait rapidement publié.**

## Réintroduction des médicaments dans le forfait soins des EHPAD

### Déjà de nombreux candidats à l'expérimentation

27.08.09 - HOSPIMEDIA - Nora Berra, secrétaire d'Etat chargée des Aînés, a présenté officiellement hier les conclusions - déjà filtrées dans la presse, dont Hospimedia - de la mission préparatoire à l'expérimentation de la réintroduction du budget médicaments dans le forfait soins des EHPAD, au côté de Pierre-Jean Lancry, directeur de la santé de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole et rapporteur de la mission. Une circulaire datée du 6 août a même déjà été diffusée afin que l'expérimentation puisse débiter le 1er octobre prochain.

Quelque 360 établissements expérimentateurs devraient participer au dispositif. Une quinzaine ont déjà fait acte de candidature directement auprès de Pierre-Jean-Lancry et plus d'une centaine ont manifesté leur intérêt lors du congrès du Syndicat des maisons de retraite privées (SYNERPA) en juin, a assuré le directeur de la santé de la CCMSA, confiant sur la participation à cette expérimentation. Un comité de suivi sera également mis en place au niveau national, a indiqué la secrétaire d'Etat, sans pour autant avancer le moindre nom.

Dans le cadre de ce dispositif, les participants recevront une ressource équivalente aux dépenses constatées sur l'enveloppe de ville au 1er semestre 2009 pour l'ensemble de leurs résidents, soit en moyenne 4,12 euros par jour et par résident (3,52 euros de remboursements de l'assurance maladie et 0,6 euro de reste à charge des organismes complémentaires et des usagers). Au cours de l'année 2010, a dès lors ajouté Nora Berra, le ministère mènera donc une discussion avec les mutuelles et les organismes complémentaires -qui feront une économie de l'ordre de 100 millions d'euros- pour restituer cette somme à l'assurance maladie au bénéfice des usagers.

Cette expérimentation permettra de faire la preuve de cette nouvelle prestation du pharmacien référent, rémunéré par l'EHPAD sur une base forfaitaire de 0,35 euros par jour et par résident, a expliqué la secrétaire d'Etat. La seconde innovation importante de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, à savoir la liste en sus pour les produits rares et coûteux, devrait quant à elle être définie par le comité de suivi à l'issue de l'expérimentation, a-t-elle indiqué.

Et de conclure en précisant que ce dispositif se veut "précurseur d'une approche plus vaste" pour lutter contre le mauvais usage des médicaments par les personnes âgées, qui cause tout de même annuellement 130 000 hospitalisations pour un coût de 320 millions d'euros.

P.H.

La circulaire sur le site de la FHF

<http://www.fhf.fr/Informations-Hospitalieres/Dossiers/Vieillesse>

## Les difficultés et les attentes des directeurs d'EHPAD

21.09.09 - 12:33 - HOSPIMEDIA - Le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) a rencontré le 16 septembre dernier la secrétaire d'Etat en charge des Aînés, Nora Berra, pour lui présenter les attentes des directeurs des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les difficultés auxquelles ils sont confrontés, indique-t-il dans un communiqué. Le syndicat a d'abord expliqué que ce corps de directeurs manque de reconnaissance. Il a aussi souligné la complexité de l'exercice professionnel et l'existence de problèmes d'accès à la formation continue pour les directeurs des petits établissements.

Il a précisé que le parc immobilier public éprouve des difficultés à se rénover car il peine à obtenir des fonds en dépit de la journée de solidarité. Le syndicat a insisté sur les "conséquences négatives de la convergence tarifaire et des rigidités du système actuel de financement des EHPAD" et a plaidé pour une politique qui encouragerait les regroupements et les coopérations entre établissements.

Le SNCH a également évoqué la problématique de la maltraitance, exprimant "l'amertume des professionnels face à la stigmatisation des EHPAD à partir de cas isolés de maltraitance" et qui brouille aussi l'image du secteur. Il a donc demandé qu'une dynamique de certification qui mobilise les équipes et leur permette de mesurer les actions de bienveillance se mette en place.

Enfin, le syndicat s'est prononcé en faveur d'un encadrement des dispositifs de privation des libertés des personnes démentes pour les protéger ainsi que les directeurs.

G.T.

## Modalités d'évaluation et régime indemnitaire des D3S

26.08.09 - HOSPIMEDIA - Le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG) a mis en ligne sur son site une [note d'information](#) relative à l'évaluation et à la prime de fonction des personnels de direction d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S) de la fonction publique hospitalière. L'évaluation sera réalisée au plus tard le 1er octobre de chaque année, afin d'analyser les résultats de l'année en cours et de fixer les objectifs des personnels de direction pour l'année à venir.

La note présente la périodicité et la mise en œuvre, les modalités de recours, le bilan et le retour des supports d'évaluation. Elle comporte deux annexes, l'une relative à l'évaluation et l'autre à la prime de fonction. Une fiche de proposition d'inscription au tableau d'avancement qui précise les modalités d'application des dispositions réglementaires est également disponible dans la note d'information.

G.T.

